

DÉLIBÉRATION N° CP 2020-057

DU 31 JANVIER 2020

BOUCLIER DE SÉCURITÉ : 1ÈRE AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 ;

VU la délibération modifiée n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 22 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité en Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération modifiée n° CP 16-132 du 18 mai 2016 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité, et adoptant les règlements d'intervention régionaux « soutien à l'équipement en vidéoprotection » et « soutien à l'équipement des polices municipales » ;

VU la délibération n° CP 16-572 du 16 novembre 2016 adoptant la convention-type relative à l'équipement en vidéoprotection et affectant des crédits à ce titre ;

VU la délibération n° CP 2017-073 du 8 mars 2017 adoptant la convention type relative au soutien à l'équipement immobilier des polices municipales ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2020

VU l'avis de la commission de la sécurité ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2020-057 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif « soutien à l'équipement en vidéoprotection », au financement des projets d'équipement détaillés dans les fiches projets en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 861 558 €**.

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les collectivités territoriales bénéficiaires, de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 16-572 du 16 novembre 2016 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1 861 558 €**, disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « bouclier de sécurité », action 15700103 « soutien à l'équipement en vidéoprotection » du budget 2020.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics », au financement d'équipements détaillés dans les fiches projets en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **913 629 €**.

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les collectivités territoriales bénéficiaires, de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération modifiée n° CR 10-16 du 22 janvier 2016 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **913 629 €** disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « bouclier de sécurité », action 15700104 « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » du budget 2020.

Article 3 :

Décide d'affecter un solde de subvention d'un montant d'autorisation de programme de **12 600 €** au bénéfice de la commune d'Ozouer-le-Voulgis, dont le projet est détaillé en annexe 2 à la présente délibération, disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « bouclier de sécurité », action 15700103 « soutien à l'équipement en vidéoprotection » du budget 2020.

Article 4 :


Décide de procéder à un engagement de dépenses, afin de réaliser l'achat de véhicules et divers équipements pour la brigade régionale de sécurité, en autorisation de programme d'un montant de **45 000 €**.

Affecte une autorisation de programme de **45 000 €**, imputée sur le chapitre 905 « aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « sécurité » du programme HP 57-001 « bouclier de sécurité » - action 15700104 « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » du budget 2020.

Article 5 :

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 1 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 31 janvier 2020, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 31 janvier 2020 (référence technique : 075-237500079-20200131-lmc166443-DE-1-1) et affichage ou notification le 31 janvier 2020.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : FICHES PROJETS

DOSSIER N° EX021456 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE CLICHY

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	604 971,00 € HT	23,80 %	144 000,00 €
	Montant total de la subvention		144 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CLICHY
 Adresse administrative : 80 BOULEVARD JEAN JAUR S
 92110 CLICHY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Rémi MUZEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Clichy

Dates prévisionnelles : 22 avril 2017 - 31 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Clichy souhaite s'adapter aux nouvelles menaces et augmenter son parc de caméras de vidéoprotection d'ici à 2020. La commune dispose actuellement d'un Centre de Supervision Urbain et de 49 caméras sur l'ensemble de son territoire. Il est prévu d'installer 32 caméras supplémentaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 144 000€ pour 32 caméras, représentant 30% de 480 000€.

Localisation géographique :

- CLICHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel (32 caméras)	33 562,00	5,55%
Logiciels	41 561,00	6,87%
Raccordement (travaux dont génie civil, ...)	529 848,00	87,58%
Total	604 971,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France (sollicitée)	144 000,00	23,80%
FIPD EC	178 865,00	29,57%
Département EC	43 799,00	7,24%
Commune de Clichy ATT	238 307,00	39,39%
Total	604 971,00	100,00%

DOSSIER N° EX023567 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection – CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	287 153,00 € HT	18,28 %	52 500,00 €
	Montant total de la subvention		52 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
 Adresse administrative : 271 CHAUSSEE JULES CESAR 95250 BEAUCHAMP
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
 Représentant : Monsieur Yannick BOËDEC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAPV)

Dates prévisionnelles : 1 juin 2017 - 30 octobre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Les lieux de transport en commun, tels que les gares routières et les bus, constituant le parcours obligé d'un voyageur, nécessitent de les équiper également en vidéoprotection, afin d'assurer un maillage complet du territoire en Ile-de-France.

Il s'agit pour les responsables de la Communauté d'Agglomération de disposer d'un outil fédérateur sur les communes pourvues d'une gare routière, permettant de traiter les fonctions complémentaires et essentielles à la vie de la commune.

Sur ce territoire de 15 communes, 4 gares routières dites sensibles sont prévues d'être équipées d'un système vidéo réactif relié aux Centres de supervision de la Communauté d'agglomération. Il s'agit des communes des gares d'Ermont, Eaubonne, Herblay, Cormeilles-en-Parisis et Montigny-les-Cormeilles.

Cette nouvelle phase d'implantation de 10 caméras a été étudiée en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les référents sûreté de la police nationale et les polices municipales locales.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Le coût de revient à la caméra ayant été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention de 52 500 € pour 10 caméras.

Localisation géographique :

- CA VAL PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de 10 caméras, fibre, logiciels	182 171,00	63,44%
Raccordement (travaux de génie civil...)	104 982,00	36,56%
Total	287 153,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France (sollicitée)	52 500,00	18,28%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	234 653,00	81,72%
Total	287 153,00	100,00%

DOSSIER N° EX046304 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE D AUFFREVILLE BRASSEUIL

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	58 485,00 € HT	35,00 %	20 469,00 €
	Montant total de la subvention		20 469,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Adresse administrative : RUE DU VILLAGE
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Serge ANCELOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune d'Auffreville-Brasseuil

Dates prévisionnelles : 4 juillet 2019 - 31 mai 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Souhaitant prévenir les actes délictueux et apporter davantage de sécurité pour ses habitants, la commune d'Auffreville-Brasseuil a lancé le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire, qui comprendra 10 caméras. Ce projet vise des plusieurs objectifs, à savoir :

- sécuriser les biens et les personnes : les caméras offrent le moyen de dissuader les délinquants qui tenteraient de passer à l'acte tout en créant un sentiment de sécurité à l'égard de la population ;
- améliorer la sécurité des habitants : la vidéoprotection constitue un moyen complémentaire d'élucidation pour les services de gendarmerie dans le cadre des enquêtes ;
- envisager une coproduction de la sécurité avec les communes voisines qui disposent actuellement d'un dispositif similaire (Soindres, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie). En effet, l'élucidation des affaires par les services de gendarmerie ou de police implique une couverture en images du territoire qui dépasse largement les limites de la commune.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Localisation géographique :

- AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 10 caméras	58 485,00	100,00%
Total	58 485,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 469,00	35,00%
Subvention Etat FIPD (attribuée)	9 748,00	16,67%
Autofinancement communal	13 647,00	23,33%
DETR (sollicitée)	14 621,00	25,00%
Total	58 485,00	100,00%

DOSSIER N° EX046435 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	274 040,00 € HT	16,42 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET

Adresse administrative : 57 RUE GABRIEL P RI
92300 LEVALLOIS-PERRET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Isabelle BALKANY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Levallois-Perret

Dates prévisionnelles : 30 avril 2019 - 1 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Levallois s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de prévention renforcée. L'objectif est dans le cas présent de poursuivre le renforcement du dispositif existant face à de nouveaux besoins de sécurisation du territoire de la Ville, dans le respect des dispositions réglementaires existantes en matière de vidéoprotection. La présente extension représente une installation de 10 nouvelles caméras.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 45 000€ pour 10 caméras, représentant 30% de 150 000€.

Localisation géographique :

- LEVALLOIS-PERRET

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (10 caméras)	81 339,00	29,68%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	192 701,00	70,32%
Total	274 040,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	45 000,00	16,42%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	15 000,00	5,47%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	195 563,00	71,36%
Subvention Département (sollicitée)	18 477,00	6,74%
Total	274 040,00	100,00%

DOSSIER N° EX046464 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE NOINTEL

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	105 156,00 € HT	34,95 %	36 750,00 €
	Montant total de la subvention		36 750,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOINTEL

Adresse administrative : 1 RUE DE L'ORANGERIE
95590 NOINTEL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Martine LEGRAND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Nointel

Dates prévisionnelles : 25 juin 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Installation d'un système de vidéoprotection comprenant 7 caméras sur le territoire de la commune de Nointel, afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des habitants. Il permettra de lutter contre le nombre d'incivilités et de cambriolages qui ont un impact sur le bien être des habitants. Ce système vient en continuité du réseau de vidéoprotection de Beaumont-sur-Oise, du fait que les deux communes sont limitrophes. Ce maillage de caméras est important afin de sécuriser le territoire et faciliter le travail des forces de sécurité, dans un contexte de violences urbaines survenues à Beaumont-sur-Oise en 2016.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Cependant, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 36 750 € pour 7 caméras.

Localisation géographique :

- NOINTEL

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 7 caméras	24 768,00	23,55%
Logiciels	3 370,00	3,20%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	77 018,00	73,24%
Total	105 156,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	36 750,00	34,95%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	35 783,00	34,03%
Subvention Département (sollicitée)	6 334,00	6,02%
DETR (sollicitée)	26 289,00	25,00%
Total	105 156,00	100,00%

DOSSIER N° EX046520 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - GRAND PARIS SEINE OUEST

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	2 340 112,00 € HT	16,60 %	388 500,00 €
	Montant total de la subvention		388 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE OUEST

Adresse administrative : 9 ROUTE DE VAUGIRARD
92190 MEUDON

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Représentant : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Au regard du niveau Vigipirate Alerte Attentat en région parisienne, l'établissement public territorial Grand Paris Seine-Ouest souhaite adapter de manière durable les dispositifs de sûreté publique, avec la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection urbaine. 74 caméras seront déployées sur les communes de Chaville, Ville-d'Avray, Meudon, Sèvres et Vanves. Le système répondra aux finalités suivantes :

- sécurité des personnes,
- prévention des atteintes aux biens,
- protection des bâtiments publics,
- prévention d'actes terroristes,
- prévention du trafic de stupéfiants.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Cependant, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 388 500 € pour 74 caméras.

Sont exclues les dépenses d'études de 193 970 €

Localisation géographique :

- CHAVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 74 caméras	365 562,00	14,43%
Logiciels	95 373,00	3,76%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	1 869 108,00	73,76%
Ecrans de contrôle	10 069,00	0,40%
Etudes de conception (dépenses non éligibles)	193 970,00	7,65%
Total	2 534 082,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	388 500,00	15,33%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	440 000,00	17,36%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	1 705 582,00	67,31%
Total	2 534 082,00	100,00%

DOSSIER N° EX046604 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE LINAS

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	40 980,00 € HT	30,00 %	12 294,00 €
	Montant total de la subvention		12 294,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LINAS

Adresse administrative : 1 PLACE ERNEST PILLON
91310 LINAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur François PELLETANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Linas

Dates prévisionnelles : 2 août 2019 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Linas souhaite étendre son système de vidéoprotection par l'acquisition de 19 nouvelles caméras, en équipant sa zone d'activités économiques, sur laquelle ont été constatés plusieurs incidents : cambriolages d'entrepôts, incendie d'origine criminelle, incivilités, etc.

De plus, la ville va équiper un secteur regroupant le centre sportif municipal, la nouvelle école maternelle, ainsi qu'un parking et l'accès à un site qui devrait inclure une zone d'aménagement concerté (ZAC) dans les années à venir.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- LINAS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 19 caméras	40 980,00	100,00%
Total	40 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	12 294,00	30,00%
Subvention Commune (sollicitée)	28 686,00	70,00%
Total	40 980,00	100,00%

DOSSIER N° EX046681 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	294 189,00 € HT	31,19 %	91 768,00 €
	Montant total de la subvention		91 768,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
 Adresse administrative : 505 PLACE DES CHAMPS ELYSEES
 91054 COURCOURONNES
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
 Représentant : Monsieur MICHEL BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Dates prévisionnelles : 9 août 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Essonne Sénart dispose de 3 centres de supervision urbains intercommunaux (CSUI) : l'un en mutualisation avec la ville d'Evry-Courcouronnes, le second à Lieusaint et le troisième au Coudray-Montceaux, dans le site de l'ancienne communauté d'agglomération Seine Essonne.

Du fait du départ prochain des équipes des services urbains et de la maîtrise d'ouvrage de ce site, il est prévu de déménager le CSUI du Coudray-Montceaux au sein d'un nouveau site administratif de la ville de Corbeil-Essonnes.

Ce qui implique de reconfigurer le réseau fibre comprenant 268 caméras par la création d'un réseau fédérateur et des travaux de dévoiement, du fait du déménagement du centre de supervision urbain intercommunal.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses liées aux études, soit 22 293 € HT, sont inéligibles.

S'agissant d'une modification du réseau de vidéoprotection, le total des dépenses subventionnables est de 294 189 € HT :

- hors ZSP pour 236 caméras, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des seules dépenses éligibles (259 062 €), soit une subvention de 77 718 € ;

- en ZSP pour 32 caméras, le taux maximum d'intervention s'établit à 40% des seules dépenses éligibles (35 127 €), soit une subvention de 14 050 €

Soit un montant total de subvention proposé de 91 768 € HT.

Localisation géographique :

- CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux pour 268 caméras (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	294 189,00	92,96%
Frais d'études (dépenses non éligibles)	22 293,00	7,04%
Total	316 482,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	91 768,00	29,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	224 714,00	71,00%
Total	316 482,00	100,00%

DOSSIER N° EX046744 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE BUSSY ST GEORGES

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	363 751,00 € HT	14,85 %	54 000,00 €
	Montant total de la subvention		54 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yann DUBOSC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Bussy-Saint-Georges

Dates prévisionnelles : 14 août 2019 - 1 avril 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La ville de Bussy-Saint-Georges a déployé en deux phases (2008 et 2013) un système de vidéoprotection comportant aujourd'hui :

- 36 caméras analogiques, principalement des caméras dômes motorisées,
- un centre de supervision urbain (CSU) situé dans les locaux de la police municipale avec :
- une salle serveur pour le système d'enregistrement et les matériels de traitement des flux vidéo et de gestion des écrans,
- une salle de visionnage avec le mur d'écran et les postes opérateurs.

La ville souhaite aujourd'hui étendre son système de vidéoprotection avec 12 caméras supplémentaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Les frais d'études ne sont pas éligibles pour 18 000 €

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 54 000€ pour 12 caméras, représentant 30% de 180 000€.

Localisation géographique :

- BUSSY-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels et travaux de génie civil (12 caméras)	82 805,00	21,69%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	280 946,00	73,59%
Etudes, ... (non éligibles)	18 000,00	4,72%
Total	381 751,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	54 000,00	14,15%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	180 000,00	47,15%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	147 751,00	38,70%
Total	381 751,00	100,00%

DOSSIER N° EX046749 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE COURBEVOIE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	345 513,00 € HT	11,72 %	40 500,00 €
	Montant total de la subvention		40 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE

Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
92400 COURBEVOIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Courbevoie

Dates prévisionnelles : 3 juillet 2019 - 1 avril 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La Ville de Courbevoie développe depuis 2010 un réseau de vidéoprotection composé actuellement de 88 caméras reliées à un mur d'image situé dans les locaux de la police municipale et réparties en trois secteurs. La tranche 2019 prévoit l'installation de 9 caméras supplémentaires sur des sites sur lesquels une dégradation de la sécurité a été constatée en 2018. A noter qu'en 2016, le réseau a été relié au réseau de la Préfecture de Police de Paris.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Les frais d'études ne sont pas éligibles pour 17 308 €

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 40 500€ pour 9 caméras, représentant 30% de 135 000€.

Localisation géographique :

- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (9 caméras)	48 320,00	13,32%
Logiciels	2 647,00	0,73%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	294 546,00	81,18%
Etudes, ... (non éligibles)	17 308,00	4,77%
Total	362 821,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 500,00	11,16%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	312 321,00	86,08%
Subvention Département (sollicitée)	10 000,00	2,76%
Total	362 821,00	100,00%

DOSSIER N° EX046821 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE D'ARCUEIL

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	108 282,00 € HT	30,00 %	32 484,00 €
	Montant total de la subvention		32 484,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARCUEIL

Adresse administrative : 10 AVENUE PAUL DOUMER
94110 ARCUEIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian METAIRIE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune d'Arcueil

Dates prévisionnelles : 30 janvier 2019 - 1 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune d'Arcueil dispose depuis janvier 2018 de 11 caméras. Aujourd'hui, la Ville souhaite élargir son dispositif à l'aide de 9 caméras. En effet, de nouveaux besoins en termes de politique globale de prévention et de sécurité s'expriment sur le territoire, tels que renforcer la lutte contre la délinquance (notamment les trafics de stupéfiants, faire reculer le sentiment d'insécurité, faciliter l'élucidation des faits délictueux, aide à l'investigation). Un des objectifs sera notamment de sécuriser le futur Centre Municipal de Santé (aux abords de la place Marcel Cachin) et de doubler la surveillance concernant les faits de trafic de stupéfiants et de rodéos sauvages (entre autres).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Localisation géographique :

- ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (9 caméras)	63 902,00	59,01%
Logiciels	11 047,00	10,20%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	33 333,00	30,78%
Total	108 282,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	32 484,00	30,00%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	50 798,00	46,91%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	25 000,00	23,09%
Total	108 282,00	100,00%

DOSSIER N° EX046838 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE VAUX SUR SEINE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	51 390,00 € HT	30,00 %	15 417,00 €
	Montant total de la subvention		15 417,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE
Adresse administrative : 218 RUE DU GENERAL DE GAULLE
78740 VAUX-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Claude BREARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Vaux-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Installation de 6 nouvelles caméras afin de surveiller le territoire de la commune.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles, hors dépenses de dossier de préfecture et certificat de conformité pour 2 188 €

Localisation géographique :

- VAUX-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose de 6 caméras	51 390,00	95,92%
Dossier de préfecture, certificat de conformité (dépenses non éligibles)	2 188,00	4,08%
Total	53 578,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	15 417,00	28,77%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	26 789,00	50,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	11 372,00	21,23%
Total	53 578,00	100,00%

DOSSIER N° EX046943 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE BOBIGNY

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	597 066,00 € HT	12,06 %	72 000,00 €
	Montant total de la subvention		72 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY

Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Stéphane de PAOLI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Bobigny

Dates prévisionnelles : 11 septembre 2019 - 1 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Ce projet d'extension du système de vidéoprotection de la voie publique (16 caméras) s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la commune de Bobigny et vise à satisfaire les objectifs suivants :

- La sécurité des personnes,
- La prévention des atteintes aux biens,
- La prévention du trafic de stupéfiants,
- La lutte contre les dépôts d'ordure sauvages.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 72 000€ pour 16 caméras, représentant 30% de 240 000€.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (16 caméras)	158 918,00	26,62%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	403 308,00	67,55%
Ecrans de contrôle	34 840,00	5,84%
Total	597 066,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	72 000,00	12,06%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	525 066,00	87,94%
Total	597 066,00	100,00%

DOSSIER N° EX047131 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE VILLEJUIF

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	737 537,00 € HT	29,29 %	216 000,00 €
	Montant total de la subvention		216 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEJUIF
Adresse administrative : ESPLANADE PIERRE-YVES COSNIER
94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Villejuif

Dates prévisionnelles : 10 septembre 2019 - 1 avril 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Villejuif souhaite étendre son système de vidéoprotection à l'aide de 48 caméras supplémentaires. Ce dispositif a pour objectif de :

- dissuader la commission de délits,
- identifier les auteurs,
- permettre de déclencher les interventions de police, sur identification d'actes en cours (renforcement de la réactivité) ou susceptibles d'intervenir (proactivité),
- rassurer les administrés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de

216 000€ pour 48 caméras, représentant 30% de 720 000€

Localisation géographique :

- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (48 caméras)	346 096,00	46,93%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	391 441,00	53,07%
Total	737 537,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	216 000,00	29,29%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	521 537,00	70,71%
Total	737 537,00	100,00%

DOSSIER N° EX047137 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE D'ACHERES

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	733 590,00 € HT	19,32 %	141 750,00 €
	Montant total de la subvention		141 750,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ACHERES
Adresse administrative : 6-8 RUE DESCHAMPS-GUERIN
78260 ACHERES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Marc HONORE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune d'Achères

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2019 - 1 janvier 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Avec l'implantation de la vidéoprotection sur son territoire, la ville d'Achères entend lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquances touchant directement la population. Il s'agit donc de :

- sécuriser des points sensibles avec un système de prévention dissuasif,
- prévenir au mieux les actes de délinquance,
- assurer la protection des personnes et des biens,
- renforcer la veille urbaine pour un traitement plus rapide des dégradations,
- faciliter dans certains cas les enquêtes judiciaires.

Ainsi, 27 caméras assurent un maillage cohérent de l'ensemble du territoire, sur les lieux et les espaces les plus fréquentés : les abords de certains établissements publics (la mairie, les écoles, crèches, centres de loisirs, les établissements sportifs, le cinéma, le centre culturel), la Place du marché et le centre-ville, le quartier de la gare, la Place du quatorze juillet, etc.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Cependant, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 141 750 € pour 27 caméras.

Localisation géographique :

- ACHERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 27 caméras et génie civil	733 590,00	100,00%
Total	733 590,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	141 750,00	19,32%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	73 359,00	10,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	518 481,00	70,68%
Total	733 590,00	100,00%

DOSSIER N° EX047294 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE BLARU

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	24 949,00 € HT	35,00 %	8 732,00 €
	Montant total de la subvention		8 732,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BLARU

Adresse administrative : 8 RUE DE VERNON
78270 BLARU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Joëlle ROLLIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Blaru

Dates prévisionnelles : 1 juin 2019 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La ville de Blaru a pris la décision de faire installer un système de vidéoprotection de 7 caméras sur la commune. Les endroits qui ont été choisis sont la Mairie, le parking de la salle des fêtes, la place Saint-Hilaire (place centrale du village).

Le système de vidéoprotection aidera la police municipale à lutter contre les infractions diverses, les cambriolages, et assurera la sécurité des habitants.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Localisation géographique :

- BLARU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 7 caméras	24 949,00	100,00%
Total	24 949,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	8 732,00	35,00%
Subvention Etat FIPD (attribuée)	6 237,00	25,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	9 980,00	40,00%
Total	24 949,00	100,00%

DOSSIER N° EX047433 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	405 000,00 € HT	30,00 %	121 500,00 €
	Montant total de la subvention		121 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT
 Adresse administrative : BP 150
 78150 LE CHESNAY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Philippe BRILLAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune du Chesnay-Rocquencourt

Dates prévisionnelles : 25 mars 2019 - 25 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

En mai 2018, la ville du Chesnay-Rocquencourt a ouvert un nouveau centre de supervision urbain afin d'exploiter au mieux les images des caméras de vidéoprotection. Aujourd'hui, le centre assurant une veille permanente sur le territoire communal, la commune souhaite étendre son maillage sur un territoire plus vaste, avec des quartiers non couverts, sur l'ouest et sur l'est du territoire. Sont concernés en priorité la ZAC du Bourg en cours de finition, sur la commune déléguée de Rocquencourt, et des carrefours sur la commune déléguée du Chesnay. 27 nouvelles caméras classées en voie publique sont prévues.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 27 caméras	94 645,00	23,37%
Logiciels	5 704,00	1,41%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	304 651,00	75,22%
Total	405 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	121 500,00	30,00%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	162 000,00	40,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	121 500,00	30,00%
Total	405 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX047475 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE SEVRAN

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	742 400,00 € HT	24,83 %	184 316,00 €
	Montant total de la subvention		184 316,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN

Adresse administrative : 28 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93270 SEVRAN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Sevrans

Dates prévisionnelles : 27 mai 2019 - 1 avril 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Il s'agit de la 2ème phase de la mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection avec l'installation de 14 caméras en ZSP et 26 hors ZSP (soit 40 au total).

Le nombre de caméras et leur emplacement ont été déterminés en prenant en compte les préconisations des diagnostics de sûreté de la DTSP 93 et les propositions de la Police nationale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension d'un équipement de vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 40% en ZSP et 30% hors ZSP .

En ZSP : Le plafond de 15 000€ HT/ unité n'est pas dépassé. La subvention s'élève à 67 316€ (168 290 x 40%).

Hors ZSP : Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 117 000€ pour 26 caméras, représentant 30% de 390 000€.

Soit un total de subvention de 184 316€
L'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) n'est pas éligible pour 24 500€.

Localisation géographique :

- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (40 caméras)	682 400,00	88,98%
Ecrans de contrôle	60 000,00	7,82%
AMO (non éligible)	24 500,00	3,19%
Total	766 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	184 316,00	24,03%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	107 100,00	13,97%
Subvention Etat DSIL (sollicitée)	322 104,00	42,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	153 380,00	20,00%
Total	766 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX047478 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE BOISSY LE CHATEL

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	233 563,00 € HT	35,00 %	81 747,00 €
	Montant total de la subvention		81 747,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOISSY-LE-CHATEL

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77169 BOISSY-LE-CHATEL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Guy DHORBAIT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Boissy-le-Châtel

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2019 - 15 mai 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Afin de mieux répondre face aux dégradations de biens, aux vols, aux cambriolages et aux violences physiques, la commune de Boissy-le-Chatel décide d'installer un dispositif de vidéoprotection constitué de 22 caméras.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une création d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Les études ne sont pas éligibles pour 47 332€.

Localisation géographique :

- BOISSY-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (22 caméras)	45 222,00	16,10%
Logiciels	50 098,00	17,84%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	137 914,00	49,10%
Ecrans de contrôle	329,00	0,12%
Etudes (non éligibles)	47 332,00	16,85%
Total	280 895,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	81 747,00	29,10%
Subvention Commune (attribuée)	199 148,00	70,90%
Total	280 895,00	100,00%

DOSSIER N° EX047495 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	134 124,00 € HT	30,00 %	40 237,00 €
	Montant total de la subvention		40 237,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
Adresse administrative : PLACE GERARD NEVERS
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Villebon-sur-Yvette

Dates prévisionnelles : 19 avril 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La mise en place de 16 nouvelles caméras avec système d'enregistrement permettra à la police municipale de Villebon-sur-Yvette de lutter efficacement contre les dégradations du domaine public, et de mettre en place avec différents partenaires (gendarmerie, police...), des actions ciblées de prévention et de protection des biens et des personnes, dans le but de :

- prévenir les troubles à la tranquillité (voisinage) et à l'ordre public, les rassemblements de personne, les exactions et les dégradations sur les bâtiments communaux, ainsi que les agressions sur les personnes ;
- alerter les différentes instances pour prévenir et faire cesser tout désordre ;
- informer le Maire et les autorités compétentes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension hors ZSP de l'équipement en vidéoprotection, le taux maximum d'intervention s'établit à 30% des dépenses éligibles.

Localisation géographique :

- VILLEBON-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats et pose de 16 caméras	63 821,00	47,58%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	38 171,00	28,46%
Matériel informatique et d'enregistrement	32 132,00	23,96%
Total	134 124,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 237,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	93 887,00	70,00%
Total	134 124,00	100,00%

DOSSIER N° EX047577 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE D'AUBERVILLIERS

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	356 880,00 € HT	12,61 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUBERVILLIERS
Adresse administrative : 2 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Mériem DERKAOUI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune d'Aubervilliers

Dates prévisionnelles : 6 novembre 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Installation de 10 caméras supplémentaires afin d'élargir le panel des ressources disponibles dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de maintien de la tranquillité publique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'une extension d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 30%.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 45 000€ pour 10 caméras, représentant 30% de 150 000€.

Les études ne sont pas éligibles pour 63 100€.

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels (10 caméras)	156 012,00	37,15%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	200 868,00	47,83%
Etudes, Formations, AMO, DOE, ... (non éligibles)	63 100,00	15,02%
Total	419 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	45 000,00	10,71%
Subvention Etat FIPD (sollicitée)	150 000,00	35,72%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	154 980,00	36,90%
Subvention DPV 2019 attribuée	70 000,00	16,67%
Total	419 980,00	100,00%

DOSSIER N° EX047716 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE DE LEUVILLE-SUR-ORGE

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	47 412,00 € HT	35,00 %	16 594,00 €
	Montant total de la subvention		16 594,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEUVILLE SUR ORGE

Adresse administrative : RUE JULES FERRY
91310 LEUVILLE-SUR-ORGE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Eric BRAIVE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Leuville-sur-Orge

Dates prévisionnelles : 8 novembre 2019 - 31 janvier 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Leuville-sur-Orge veut renforcer sa politique de prévention et de sécurité par l'implantation de 14 caméras de vidéoprotection. Ces équipements vont permettre de mieux lutter contre la délinquance de voie publique, et de mieux assurer la sécurité des habitants.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection hors ZSP, le taux maximum d'intervention est de 35%, (hors frais d'études, formation, AMO et DOE pour 1 200 € HT).

Localisation géographique :

- LEUVILLE-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 14 caméras	38 130,00	78,44%
Travaux (fibre optique, génie civil, raccordement, autres...)	2 642,00	5,43%
Ecrans de contrôle	6 640,00	13,66%
Etudes, Formations, AMO, DOE (dépenses non éligibles)	1 200,00	2,47%
Total	48 612,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	16 594,00	34,14%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	22 535,50	46,36%
Subvention Département (sollicitée)	9 482,50	19,51%
Total	48 612,00	100,00%

DOSSIER N° EX044420 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE D'ERAGNY-SUR-OISE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	20 168,00 € HT	30,00 %	6 050,00 €
	Montant total de la subvention		6 050,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERAGNY-SUR-OISE

Adresse administrative : PLACE LOUIS DON MARINO
95611 ERAGNY-SUR-OISE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Thibault HUMBERT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune d'Eragny-sur-Oise

Dates prévisionnelles : 21 février 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune souhaite acquérir un nouveau véhicule (Dacia Duster Essentiel) pour remplacer un des véhicules, ancien et peu fiable, de sa police municipale, afin d'assurer la continuité du service.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- ERAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'un véhicule Dacia Duster Essentiel	20 168,00	100,00%
Total	20 168,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	6 050,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	10 718,00	53,14%
Département 95 (sollicitée)	3 400,00	16,86%
Total	20 168,00	100,00%

DOSSIER N° EX045333 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE MAUREPAS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	207 586,00 € HT	30,00 %	62 276,00 €
	Montant total de la subvention		62 276,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAUREPAS

Adresse administrative : 2 PLACE D'AUXOIS
78310 MAUREPAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur GREGORY GARESTIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Maurepas

Dates prévisionnelles : 8 juillet 2019 - 31 août 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Pour lutter contre les cambriolages, l'intrusion non-autorisée dans les lieux recevant du public et plus généralement la délinquance de voie publique, la commune de Maurepas souhaite :

- d'une part acquérir des équipements de sécurité à destination de sa police municipale, afin de poursuivre l'acquisition de matériels de protection : 3 caméras piétons et un gilet pare-balles complémentaire ;
- d'autre part réhabiliter les clôtures d'enceinte de deux écoles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- MAUREPAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'un gilet pare-balles	676,00	0,33%
Achat de 3 caméras piétons	1 710,00	0,82%
Achat et pose de 2 clôtures anti-intrusion	205 200,00	98,85%
Total	207 586,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	62 276,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	716,00	0,34%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	144 594,00	69,65%
Total	207 586,00	100,00%

DOSSIER N° EX046612 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	428 743,00 € HT	30,00 %	128 622,00 €
	Montant total de la subvention		128 622,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES-LA VILLE

Adresse administrative : MAIRIE
78711 MANTES-LA-VILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Cyril NAUTH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Mantes-la-Ville

Dates prévisionnelles : 9 juillet 2019 - 1 mai 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Le projet consiste en la création d'un poste de police municipale dans les anciens garages municipaux afin de permettre aux agents d'assurer leurs missions dans un local sécurisé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- MANTES-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux immobiliers nécessaires au renforcement de la sécurité des agents de police municipale	428 743,00	100,00%
Total	428 743,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	128 622,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	117 000,00	27,29%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	183 121,00	42,71%
Total	428 743,00	100,00%

DOSSIER N° EX046673 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE COURBEVOIE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	2 123 000,00 € HT	30,00 %	636 900,00 €
	Montant total de la subvention		636 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE

Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
92400 COURBEVOIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Courbevoie

Dates prévisionnelles : 17 juillet 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Il s'agit d'effectuer la rénovation de l'immeuble accueillant la police municipale afin de renforcer la sécurisation des agents dans le cadre d'un développement des effectifs et de leurs missions.

La ville de Courbevoie a connu depuis une trentaine d'années, une forte augmentation démographique qui s'est traduite par de nouveaux besoins de services à la population. Actuellement dotée d'une Police municipale et d'un système de vidéoprotection, la municipalité doit faire face à une constante évolution des effectifs de ce service d'une part, et à l'extension progressive de ce système de surveillance d'autre part. Ces services sont implantés dans des locaux qui ne permettent pas aujourd'hui d'envisager une évolution, il est donc nécessaire de restructurer ces locaux en procédant à une extension sur la parcelle.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Démolition	120 000,00	5,65%
Voirie et Réseaux Divers	160 000,00	7,54%
Escalier extérieur + métal déployé	670 000,00	31,56%
Façade, menuiseries extérieures, isolation	210 000,00	9,89%
traitement d'air, chauffage, plomberie	320 000,00	15,07%
courants forts, courants faibles	230 000,00	10,83%
réfection étanchéité	30 000,00	1,41%
Corps d'état secondaires	190 000,00	8,95%
Autres travaux	193 000,00	9,09%
Total	2 123 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	636 900,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	986 100,00	46,45%
Autres subventions - Fonds Métropolitain pour l'Investissement (sollicitées)	500 000,00	23,55%
Total	2 123 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX046807 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE SAINT-CLOUD

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	5 247,00 € HT	30,00 %	1 574,00 €
	Montant total de la subvention		1 574,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-CLOUD
Adresse administrative : 13 PLACE CHARLES DE GAULLE
92210 SAINT CLOUD
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric BERDOATI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Saint-Cloud

Dates prévisionnelles : 30 août 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Afin d'améliorer la capacité opérationnelle de sa police municipale, la commune de Saint-Cloud souhaite acquérir 16 gilets pare-balles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
16 Gilets pare-balles	5 247,00	100,00%
Total	5 247,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	1 574,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	3 673,00	70,00%
Total	5 247,00	100,00%

DOSSIER N° EX046861 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE MONTGERON

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	17 244,00 € HT	30,00 %	5 173,00 €
	Montant total de la subvention		5 173,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTGERON
Adresse administrative : 112 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91230 MONTGERON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie CARILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Montgeron

Dates prévisionnelles : 4 septembre 2019 - 30 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Acquisition d'équipements afin d'assurer la sécurité des forces de police municipale en renouvelant du matériel usagé (1 voiture : Berlingo Citroën) et en acquérant 5 gilets pare-balles pour les nouveaux agents.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- MONTGERON

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 5 gilets pare-balles	2 348,00	13,62%
Achat d'un véhicule Citroën Berlingo	14 896,00	86,38%
Total	17 244,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	5 173,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	12 071,00	70,00%
Total	17 244,00	100,00%

DOSSIER N° EX047022 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE CHILLY MAZARIN

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	2 875,00 € HT	29,98 %	862,00 €
	Montant total de la subvention		862,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN
Adresse administrative : 5 PLACE DU 8 MAI 1945
91380 CHILLY-MAZARIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Paul BENEYTOU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Chilly-Mazarin

Dates prévisionnelles : 13 septembre 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Chilly-Mazarin souhaite renforcer ses effectifs au sein de la police municipale. Dans ce cadre, il est nécessaire d'équiper rapidement les nouveaux agents afin d'assurer leur sécurité sur le terrain : acquisition de 5 gilets pare-balles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- CHILLY-MAZARIN

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 5 gilets pare-balles	2 875,00	100,00%
Total	2 875,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	862,00	29,98%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	2 013,00	70,02%
Total	2 875,00	100,00%

DOSSIER N° EX047071 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE BOURG-LA-REINE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	4 010,00 € HT	30,00 %	1 203,00 €
	Montant total de la subvention		1 203,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOURG LA REINE

Adresse administrative : 6 BOULEVARD CARNOT
92340 BOURG-LA-REINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Patrick DONATH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Bourg-la-Reine

Dates prévisionnelles : 17 septembre 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Bourg-la-Reine procède à l'achat 8 caméras piétons pour les agents de sa police municipale. Cela lui permettra d'améliorer sa capacité opérationnelle dans le cadre de ses missions.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- BOURG-LA-REINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
8 Caméras piétons	4 010,00	100,00%
Total	4 010,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	1 203,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	2 005,00	50,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	802,00	20,00%
Total	4 010,00	100,00%

DOSSIER N° EX047487 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE L'ILE SAINT DENIS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	53 795,00 € HT	30,00 %	16 138,00 €
	Montant total de la subvention		16 138,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ILE-SAINT-DENIS
Adresse administrative : 1 RUE MECHIN
93450 L'ILE SAINT DENIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Mohamed GNABALY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de l'Île-Saint-Denis

Dates prévisionnelles : 14 octobre 2019 - 11 février 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Sécurisation du groupe scolaire Paul Langevin par la rehausse des grilles extérieures :

Le groupe scolaire Paul Langevin est situé en plein cœur de ville, dans le quartier nord. L'équipement, constitué d'un bâtiment pour l'école maternelle et d'un autre pour l'école élémentaire, est entouré de 127 ml de grilles, et dispose de 4 portails. Cependant, à la suite d'intrusions indésirables dans le courant de l'année scolaire 2018-2019, et après concertation avec la communauté éducative et les parents d'élèves, il a été décidé de procéder à la rehausse de l'ensemble des grilles disposées en périmètre du groupe scolaire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- L'ILE-SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dispositifs anti-intrusion (barrières, ...)	53 795,00	100,00%
Total	53 795,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	16 138,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	37 657,00	70,00%
Total	53 795,00	100,00%

DOSSIER N° EX047496 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	52 606,00 € HT	30,00 %	15 781,00 €
	Montant total de la subvention		15 781,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE

Adresse administrative : 54 RUE JEAN JAURES
77875 MONTEREAU-FAULT-YONNE CEDEX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur James CHERON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Montereau-Fault-Yonne

Dates prévisionnelles : 23 octobre 2019 - 1 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

1) Achat d'un bateau pneumatique d'assistance, de patrouille et d'intervention (ZODIAC MILPRO SRR 530 + moteur Suzuki DP 80 ATL) :

Les inondations de janvier 2018 ont été l'occasion pour la ville de Montereau-Fault-Yonne de déclencher son plan communal de sauvegarde "crue". Cette expérience a mis en évidence la nécessité de se doter d'un bateau pneumatique d'assistance, de patrouille et d'intervention. Ce bateau participera également à la prévention des noyades en période estivale, ainsi qu'à la lutte contre la pollution et la lutte contre les nuisances produites par l'utilisation notamment de jets skis.

2) Interopérabilité police nationale/police municipale : Achat d'un second terminal radio :

Régulièrement sollicitée par les forces de sécurité de l'État, la Police Municipale doit pouvoir joindre la

"salle d'information et de commandement" de la Police Nationale à tout moment. Par ailleurs, l'achat de cette seconde radio (la première radio étant affectée au Centre de Supervision Urbain) permettra aux policiers municipaux d'être avisés des faits majeurs sur leur secteur de compétence en temps réel.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Terminal de radiocommunication	1 190,00	2,26%
ZODIAC MILPRO SRR 530 + moteur Suzuki DP 80 ATL	51 416,00	97,74%
Total	52 606,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	15 781,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	36 825,00	70,00%
Total	52 606,00	100,00%

DOSSIER N° EX047540 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE VILLEPARISIS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	6 694,00 € HT	30,00 %	2 008,00 €
	Montant total de la subvention		2 008,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPARISIS

Adresse administrative : 32 RUE DE RUZE
77270 VILLEPARISIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Hervé TOUGUET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Villeparisis

Dates prévisionnelles : 22 février 2019 - 1 août 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Il s'agit d'acquérir pour les policiers municipaux 5 radios portatives ainsi que 6 caméras piétons.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- VILLEPARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
6 Caméras piétons	3 492,00	52,17%
5 Terminaux portatifs de radiocommunication	3 202,00	47,83%
Total	6 694,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	2 008,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	4 686,00	70,00%
Total	6 694,00	100,00%

DOSSIER N° EX047544 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE COURTRY

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	17 505,00 € HT	30,00 %	5 251,00 €
	Montant total de la subvention		5 251,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURTRY
Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC
77181 COURTRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier VANDERBISE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Courtry

Dates prévisionnelles : 26 juillet 2019 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

Le véhicule Renault Kangoo du service de police municipale affichant au compteur plus de 166 000 km, la commune de Courtry souhaite en acquérir un nouveau de même type.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- COUNTRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'un véhicule Renault Kangoo	17 505,00	100,00%
Total	17 505,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	5 251,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	12 254,00	70,00%
Total	17 505,00	100,00%

DOSSIER N° EX047581 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE CHILLY MAZARIN

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	2 970,00 € HT	30,00 %	891,00 €
	Montant total de la subvention		891,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN
Adresse administrative : 5 PLACE DU 8 MAI 1945
91380 CHILLY-MAZARIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Paul BENEYTOU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Chilly-Mazarin

Dates prévisionnelles : 7 novembre 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Chilly-Mazarin souhaite renforcer ses effectifs de police. L'arrivée de nouveaux agents nécessite l'acquisition de nouveaux équipements garantissant leur sécurité sur le terrain et leurs missions quotidiennes. Dans ce cadre, la municipalité souhaite se doter de 6 nouveaux gilets pare-balles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- CHILLY-MAZARIN

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 6 gilets pare-balles	2 970,00	100,00%
Total	2 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	891,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	2 079,00	70,00%
Total	2 970,00	100,00%

DOSSIER N° EX047694 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE LINAS

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	33 283,00 € HT	30,00 %	9 985,00 €
	Montant total de la subvention		9 985,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LINAS
Adresse administrative : 1 PLACE ERNEST PILLON
91310 LINAS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François PELLETTANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Linas

Dates prévisionnelles : 15 novembre 2019 - 1 février 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La ville de Linas souhaite acquérir deux motos électriques de police municipale Zero DS, et commencer ainsi la transition de son parc de véhicules vers des véhicules propres, afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques. Cette démarche s'inscrit dans un contexte global de renforcement de la sécurité sur le territoire linois (augmentation du nombre de caméras de vidéo surveillance, renouvellement de l'équipement...).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux appliqué est de 30%.

Localisation géographique :

- LINAS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de deux motos électriques ZERO DS 14	33 283,00	100,00%
Total	33 283,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	9 985,00	30,00%
Subvention Etat (sollicitée)	1 800,00	5,41%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	21 498,00	64,59%
Total	33 283,00	100,00%

DOSSIER N° EX047702 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	42 358,00 € HT	30,00 %	12 707,00 €
	Montant total de la subvention		12 707,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

Adresse administrative : 13 BLD FOCH
92500 RUEIL-MALMAISON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Patrick OLLIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Rueil-Malmaison

Dates prévisionnelles : 13 septembre 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Reuil-Malmaison procède à l'achat de 34 caméras piétons pour sa police municipale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
34 Caméras piétons	42 358,00	100,00%
Total	42 358,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	12 707,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	29 651,00	70,00%
Total	42 358,00	100,00%

DOSSIER N° EX047768 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics - COMMUNE DE VANVES

Dispositif : Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics (n° 00000949)

Délibération Cadre : CP2017-608 du 22/11/2017

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700104- Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	27 361,00 € HT	30,00 %	8 208,00 €
	Montant total de la subvention		8 208,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES

Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE
92172 VANVES CEDEX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Vanves

Dates prévisionnelles : 22 novembre 2019 - 1 mai 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Description :

La commune de Vanves procède à l'achat d'un véhicule neuf de type Renault Kadjar dans le cadre du renforcement de la Police Municipale et de l'extension des horaires. Le véhicule actuellement en dotation a été mis en circulation en 2008 et tombe régulièrement en panne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant d'un territoire hors ZSP, le taux maximum est de 30%.

Localisation géographique :

- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
1 véhicule Renault Kadjar (hors frais d'immatriculation et de carte grise)	27 361,00	100,00%
Total	27 361,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	8 208,00	30,00%
Autofinancement communal (minimum 20% du coût HT du projet)	19 153,00	70,00%
Total	27 361,00	100,00%

ANNEXE 2 : FICHE PROJET EX013275

DOSSIER N° EX013275 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - COMMUNE D'OZOUER-LE-VOULGIS - Réaffectation pour solde

Dispositif : Soutien à l'équipement en vidéoprotection (n° 00000947)

Délibération Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300

Action : 15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	44 776,00 € HT	28,14 %	12 600,00 €
	Montant total de la subvention		12 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OZOUER LE VOULGIS

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE - BP 6
77390 OZOUER-LE-VOULGIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Nicolas GUILLEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune d'Ozouer-le-Voulgis

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2016 - 20 juin 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Du fait d'une erreur matérielle, il est proposé dans le présent rapport de procéder à la réaffectation du solde d'une subvention à hauteur de 12 600 € correspondant au reliquat restant dû à la commune d'Ozouer-le-Voulgis, la subvention allouée initialement par délibération n° CP 16-572 du 16 novembre 2016 étant caduque.

Description :

8 caméras seront mises en place : 3 caméras fixes (anti-vandalisme et étanches), et 5 caméras VPI (visualisation de plaques d'immatriculation) aux entrées et sorties du village.

3 zones ont été identifiées comme étant à sécuriser :

- la zone de commerces, située au coeur du village, et l'église classée,
- les entrées et sorties du village afin d'identifier les véhicules et leurs plaques d'immatriculation,
- les entrées et sorties de la zone des Etards.

2 points relais ont été déterminés, le premier sur le château d'eau de la commune, le second sur un mât au niveau des Etards.

Le centre d'enregistrement comprend :

- un serveur de stockage permettant l'enregistrement des flux en continu sur 20 jours,

- une baie pour la mise en place des éléments d'enregistrement,
- un écran pour l'exploitation des caméras,
- un écran pour la visualisation multivue,
- les licences.

La transmission des données se fera par la mise en place d'un dispositif radio, pour éviter le coût de déploiement d'une infrastructure câblée et la nuisance visuelle engendrée par celle-ci.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Cependant, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 42 000€ pour 8 caméras, représentant 35% de 120 000€.

Réaffectation :

- Prévisionnel : dépenses : 149 240 € / subvention : 42 000 € / Taux : 28,14%
- Réalisé : dépenses : 114 615,24 € / subvention 32 252,73 € / Taux : 28,14%
- Montant déjà versé : 19 652,73 € (3 545,64 + 16 107,09)
- Reste dû 12 600 € (32 252,73 - 19 652,73)

Localisation géographique :

- OZOUER-LE-VOULGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Centres d'enregistrement	24 838,00	16,64%
Points relais	10 004,00	6,70%
Déploiement vidéo sur la commune	55 953,00	37,49%
Génie civil	58 445,00	39,16%
Total	149 240,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	42 000,00	28,14%
DETR (att)	59 696,00	40,00%
Commune d'Ozouer-le-Voulgis (att)	47 544,00	31,86%
Total	149 240,00	100,00%